

Sans concertation préalable, le Gouvernement a souhaité lancer un programme visant à améliorer l'attractivité des universités françaises auprès des étudiants internationaux.

Suite à cette annonce, nous exprimons de nombreuses craintes et interrogations, particulièrement sur la mise en œuvre des droits d'inscription différenciés. Madame la Ministre de l'ESRI, Frédérique Vidal, par un courrier en date du 10 décembre 2018 adressé aux chefs d'établissements, a apporté certaines précisions concernant les mesures de simplifications administratives relatives à l'obtention des visas, les possibilités d'exonération des frais d'inscription ou encore la mise en place de bourses d'établissement.

Mais des incertitudes demeurent et de nouvelles garanties doivent être apportées par le MESRI : ce dispositif ne doit pas conduire à réduire l'influence de la France au travers de son système universitaire dans le monde et en particulier dans les pays en voie de développement. De même, sa mise en œuvre ne devrait pas être un moyen pour l'État de réduire les dotations aux établissements alors que leurs charges augmentent.

Dans ces conditions, le dispositif tel que présenté et sans nouvelles garanties et concertation n'est pas acceptable. Attachés au service public de l'Enseignement Supérieur français, nous souhaitons que soit préservé l'accueil de toutes les étudiantes et de tous les étudiants sans distinction d'origine dans les meilleures conditions de réussite.